

■■■

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

2022 - 2023

Activités Sports Nature
réservés en priorité aux Longviciens

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT. Places limitées !

Inscription à partir du 29 août 2022



Service des Sports

Allée de la Mairie • LONGVIC • ☎ 03 80 68 45 70



■■■

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

2022 - 2023

Activités Sports Nature
réservés en priorité aux Longviciens

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT. Places limitées !

Inscription à partir du 29 août 2022



Service des Sports

Allée de la Mairie • LONGVIC • ☎ 03 80 68 45 70



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

- Pour les 6-8 ans :
de 10h à 11h30 > 12 places

Maison des Sports

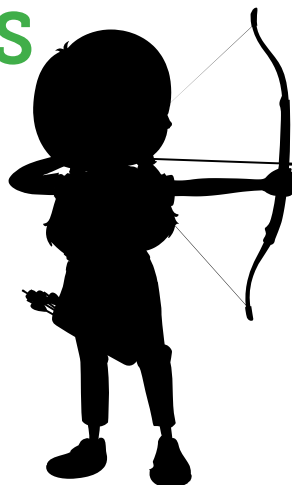
Activités : VTT, escalade, natation, jeux d'extérieurs...

- Pour les 9-12 ans
de 14h à 16h30* > 12 places

Maison des Sports

Activités : Tir à l'arc, escalade, natation, Bike & run...

* Possibilité d'allonger le créneau horaire jusqu'à 17h après les vacances de printemps (sorties VTT)



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

- Pour les 6-8 ans :
de 10h à 11h30 > 12 places

Maison des Sports

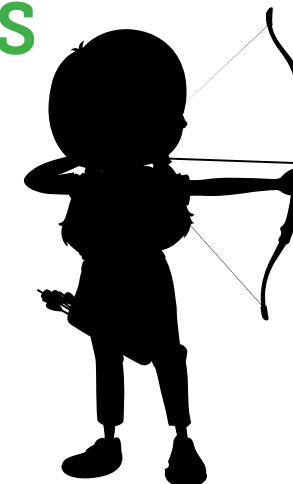
Activités : VTT, escalade, natation, jeux d'extérieurs...

- Pour les 9-12 ans
de 14h à 16h30* > 12 places

Maison des Sports

Activités : Tir à l'arc, escalade, natation, Bike & run...

* Possibilité d'allonger le créneau horaire jusqu'à 17h après les vacances de printemps (sorties VTT)



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

- Au Service des Sports • Maison des Sports (*derrière la Mairie*)

- Par téléphone au **03 80 68 45 70**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Lundi au jeudi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 14h00 à 17h00

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

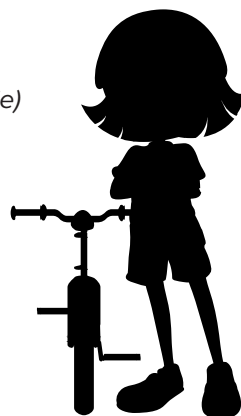
Le certificat médical et l'autorisation parentale sont obligatoires.

- L'autorisation parentale à remplir vous sera remise lors de la 1^{re} séance.
- Vous devrez fournir le certificat médical dans les meilleurs délais.

La **tenue sportive adaptée** à chaque activité **est exigée**

Les séances ont lieu uniquement durant les périodes scolaires.

Reprise le mercredi 21 septembre 2022



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

- Au Service des Sports • Maison des Sports (*derrière la Mairie*)

- Par téléphone au **03 80 68 45 70**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Lundi au jeudi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 14h00 à 17h00

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

Le certificat médical et l'autorisation parentale sont obligatoires.

- L'autorisation parentale à remplir vous sera remise lors de la 1^{re} séance.
- Vous devrez fournir le certificat médical dans les meilleurs délais.

La **tenue sportive adaptée** à chaque activité **est exigée**

Les séances ont lieu uniquement durant les périodes scolaires.

Reprise le mercredi 21 septembre 2022

